



Procès-verbal
de la séance ordinaire du conseil municipal
tenue le 20 février 2017 à 19 h 30

À une séance ordinaire tenue le 20 février 2017 à 19 h 30 à l'hôtel de ville situé au 1, place de la Mairie, Saint-Sauveur (Québec).

SONT PRÉSENTS :

Son honneur le maire	Jacques Gariépy
Mesdames les conseillères	Julie Gratton Rosa Borreggine
Monsieur le conseiller	Luc Leblanc Normand Leroux

SONT ABSENTES :

Mesdames les conseillères	Caroline Vinet Diane Dufour-Flynn
---------------------------	--------------------------------------

formant quorum;

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Le directeur général	Jean Beaulieu
Le greffier et directeur des Services juridiques	Jean-François Gauthier

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Son honneur monsieur le maire Jacques Gariépy procède à l'ouverture de la séance.

062-02-2017

ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu :
QUE le projet d'ordre du jour soit adopté en retirant le point :

4.6- Adoption – Règlement 439-2017 relatif à l'enlèvement, au transport et à la disposition des matières résiduelles

062-002-2017 1- **Adoption de l'ordre du jour**

2- **Période de questions du public** (article 322 de la Loi sur les cités et villes)

063-02-2017 3- **Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 23 janvier 2017 et de la séance extraordinaire du 30 janvier 2017**

4- **Règlements**

4.1- Consultation publique – Projet de règlement 222-05-2017 – Création de la zone HS 260, suppression de la zone H 236 et ajout de l'article 297.1 – Règlement de zonage 222-2008 et ses amendements (Les Petits Montagnards – Rue Principale)



Procès-verbal
de la séance ordinaire du conseil municipal
tenue le 20 février 2017 à 19 h 30

-
- | | |
|-------------|---|
| 064-02-2017 | 4.2- Adoption – Second projet de règlement 222-05-2017 – Création de la zone HS 260, suppression de la zone H 236 et ajout de l'article 297.1 – Règlement de zonage 222-2008 et ses amendements (Les Petits Montagnards – Rue Principale) |
| 065-02-2017 | 4.3- Adoption – Règlement 222-06-12-2016 – Vente de marijuana ou de produits à base de marijuana et production de marijuana à des fins médicales – Règlement de zonage 222-2008 et ses amendements |
| 066-02-2017 | 4.4- Adoption – Règlement 438-01-2017 modifiant l'article 2.20 – Règlement 438-09-2016 constituant un comité consultatif d'urbanisme |
| 067-02-2017 | 4.5- Adoption – Règlement 422-01-2017 – Remboursement de diverses dépenses pour les membres du conseil |
| Retiré | 4.6- Adoption – Règlement 439-2017 relatif à l'enlèvement, au transport et à la disposition des matières résiduelles |
| 068-02-2017 | 4.7- Dépôt – Registre – Règlement d'emprunt 447-12-2016 (honoraires professionnels – Barrage du lac Prévost) |
| 069-02-2017 | 4.8- Avis de motion – Futur règlement 221-02-2017 modifiant le Plan d'urbanisme 221-2008 et ses amendements – Annexion de propriétés localisées sur le territoire de la Municipalité de Mille-Isles |
| 070-02-2017 | 4.9- Adoption – Projet de règlement 221-02-2017 modifiant le Plan d'urbanisme 221-2008 et ses amendements – Annexion de propriétés localisées sur le territoire de la Municipalité de Mille-Isles |
| 071-02-2017 | 4.10- Avis de motion – Futur règlement 222-08-2017 modifiant l'annexe B « Plan de zonage » - Règlement de zonage 222-2008 et ses amendements – Annexion de propriétés localisées sur le territoire de la Municipalité de Mille-Isles |
| 072-02-2017 | 4.11- Adoption – Projet de règlement 222-08-2017 modifiant l'annexe B « Plan de zonage » - Règlement de zonage 222-2008 et ses amendements – Annexion de propriétés localisées sur le territoire de la Municipalité de Mille-Isles |
| 073-02-2017 | 4.12- Avis de motion – Futur règlement 222-09-2017 modifiant les articles 6 et 224 et ajoutant l'annexe G – Règlement de zonage 222-2008 et ses amendements |
| 074-02-2017 | 4.13- Adoption – Projet de règlement 222-09-2017 modifiant les articles 6 et 224 et ajoutant l'annexe G – Règlement de zonage 222-2008 et ses amendements |
| 075-02-2017 | 4.14- Avis de motion – Futur règlement 438-02-2017 modifiant les articles 2.8 et 2.9 - Règlement 438-09-2016 constituant un comité consultatif d'urbanisme et ses amendements |
| 076-02-2017 | 4.15- Avis de motion – Futur règlement 432-02-2017 modifiant le Règlement sur le traitement des élus numéro 432-01-2016 |
| 077-02-2017 | 4.16- Adoption – Projet de règlement 432-02-2017 modifiant le Règlement sur le traitement des élus numéro 432-01-2016 |



Procès-verbal
de la séance ordinaire du conseil municipal
tenue le 20 février 2017 à 19 h 30

078-02-2017 4.17- Avis de motion – Futur règlement 222-10-2017 modifiant l'article 312 – Règlement de zonage 222-2008 et ses amendements

079-02-2017 4.18- Avis de motion – Futur règlement SQ-03-04-2017 modifiant les annexes D, N et R

5- Soumissions

080-02-2017 5.1- Travaux de réfection complète de la rue Principale entre les avenues Filion et des Seigneurs et sur une partie de l'avenue de la Gare

6- Administration et finances

081-02-2017 6.1- Liste des comptes à payer et chèques à émettre

082-02-2017 6.2- Ratification et autorisation de dépenses des membres du conseil

083-02-2017 6.3- Subvention – Musée du ski des Laurentides – Année 2017

084-02-2017 6.4- Don – 68es Courses annuelles de ski pour enfants – La Légion Royale Canadienne – Filiale 171

085-02-2017 6.5- Avance de fonds – Régie d'assainissement des eaux de Piedmont et Saint-Sauveur

086-02-2017 6.6- Autorisation de signature – Permission de voirie annuelle – Interventions d'urgence sur les réseaux d'égouts et d'aqueduc – Emprise provinciale

087-02-2017 6.7- Paiement de factures – Aménagement intérieur du véhicule d'aqueduc

088-02-2017 6.8- Aide financière 2017 - Chambre de commerce et de tourisme de la Vallée de Saint-Sauveur – Abrogation de la résolution 682-12-2016

089-02-2017 6.9- Jeux du Québec – Hiver 2017 – Remboursement des frais d'inscription

090-02-2017 6.10- Adhésion – Regroupement aux programmes d'assurances des OBNL – Union des municipalités du Québec

091-02-2017 6.11- Adoption - Planification stratégique

092-02-2017 6.12- Demande au gouvernement du Québec - Amendement – Loi sur les cités et villes – Participation aux séances extraordinaires par voie électronique

7- Sécurité publique

093-02-2017 7.1- Dépôt et présentation des statistiques des interventions - Service des incendies au 31 janvier 2017

8- Travaux publics et génie

9- Environnement

094-02-2017 9.1- Adhésion au programme Changez-d'air de l'AQLPA



Procès-verbal
de la séance ordinaire du conseil municipal
tenue le 20 février 2017 à 19 h 30

10- Urbanisme (10.1 à 10.10 : Attendu les recommandations du comité consultatif d'urbanisme lors de sa rencontre du 6 février 2017)

- 095-02-2017 10.1- 15, avenue Lanning : « Yves Bénard »
 Agrandissement, plans 2017-011
- 096-02-2017 10.2- 120, rue Principale : « Orange et pamplemousse »
 Auvent, plans 2017-018
- 097-02-2017 10.3- 224, chemin du Lac-Millette : « Atelier du Nord – Fleuriste »
 Enseigne suspendue, plans 2017-012
- 098-02-2017 10.4- 133, rue Principale : « iLAND énergie solaire »
 Lettrage, plans 2017-010
- 099-02-2017 10.5- 279 A, rue Principale : « Magasin Général Ben & Tournesol »
 Lettrage, plans 2017-013
- 100-02-2017 10.6- 36 A, avenue Filion : « Le Pied d'Estale »
 Enseigne communautaire, plans 2017-015
- 101-02-2017 10.7- 36, avenue Filion : « Sylvie Forget, orthothérapeute »
 Enseigne communautaire, plans 2017-016
- 102-02-2017 10.8- 17 A, avenue Lafleur Sud : « Studio Power Coach »
 Enseigne à plat, plans 2017-019
- 103-02-2017 10.9- 100, avenue Guindon : « Les Factoreries »
 Enseignes directionnelles, plans 2017-021
- 104-02-2017 10.10- Chemin du Bel-Air : « Immo-Mc »
 Lots 6 049 126 à 6 049 132, plans 2017-017
- 105-02-2017 10.11- Demande de dérogation mineure – 52, avenue Filion
 (Période de questions sur la dérogation mineure seulement)
- 106-02-2017 10.12- Demande de dérogation mineure – 226, chemin du Lac-
 Millette (Période de questions sur la dérogation mineure
 seulement)
- 107-02-2017 10.13- Mandats – Membres du comité consultatif d'urbanisme
- 108-02-2017 10.14- Dépôt et présentation des statistiques de construction au
 31 janvier 2017

11- Vie communautaire

- 109-02-2017 11.1- Paiement de facture – Réseau Biblio des Laurentides –
 Année 2017
- 110-02-2017 11.2- Achat de chaises – Chalet Pauline-Vanier
- 111-02-2017 11.3- Programme d'assistance au loisir des personnes
 handicapées (PALPH) – 2017-2018

12- Ressources humaines

- 112-02-2017 12.1- Embauche – Pompier à temps partiel - Service des incendies
- 113-02-2017 12.2- Nomination – Préposé loisirs et surveillant – Service de la vie
 communautaire
- 114-02-2017 12.3- Nomination – Préposé à l'écocentre – Service des travaux
 publics et génie



Procès-verbal
de la séance ordinaire du conseil municipal
tenue le 20 février 2017 à 19 h 30

13- Correspondance

115-02-2017 13.1- Autorisation de signature – Entente de services aux sinistrés
– Croix-Rouge canadienne

14- Points nouveaux

15- Période de questions du public (article 322 - Loi sur les cités et villes)

116-02-2017 **16- Levée de la séance**

PÉRIODE DE QUESTIONS

En conformité avec l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, une période de questions est mise à la disposition des personnes présentes. Le conseil municipal prend bonne note des questions et des différents commentaires émis.

063-02-2017

**APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX
DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 23 JANVIER 2017 ET DE LA SÉANCE
EXTRAORDINAIRE DU 30 JANVIER 2017**

ATTENDU QU'une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 23 janvier 2017 et de la séance extraordinaire du 30 janvier 2017 a été remise à chaque membre du conseil au moins 24 heures avant la présente séance conformément aux dispositions de l'article 333 de la Loi sur les cités et villes;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu :

QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire du 23 janvier 2017 et de la séance extraordinaire du 30 janvier 2017 soient approuvés comme déposés.

**CONSULTATION PUBLIQUE
PROJET DE RÈGLEMENT 222-05-2017
MODIFIANT LE RÈGLEMENT 222-2008 ET SES AMENDEMENTS
CRÉATION DE LA ZONE HS 260, SUPPRESSION DE LA ZONE H 236 ET AJOUT
DE L'ARTICLE 297.1**

Le conseil municipal tient une période de consultation sur le projet de règlement numéro 222-05-2017, modifiant le règlement de zonage 222-2008 et ses amendements, afin d'abroger la zone H 236 et créer une nouvelle zone à dominance résidentielle, soit la zone HS 260, de manière à autoriser un projet intégré résidentiel et commercial comprenant un seul établissement commercial et prévoir des dispositions applicables.

Le conseil met à la disposition des personnes présentes des copies du projet de règlement.

Monsieur le maire demande à monsieur Jean-François Gauthier, greffier et directeur des Services juridiques d'expliquer le projet de règlement. À la suite de cette présentation, elle donne la parole aux citoyens présents dans la salle.

Monsieur Gauthier explique la procédure d'approbation du présent amendement au règlement, en conformité avec les articles 123 à 137.17 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.



Procès-verbal
de la séance ordinaire du conseil municipal
tenue le 20 février 2017 à 19 h 30

064-02-2017

**SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 222-05-2017
MODIFIANT LE RÈGLEMENT 222-2008 ET SES AMENDEMENTS
CRÉATION DE LA ZONE HS 260, SUPPRESSION DE LA ZONE H 236 ET AJOUT
DE L'ARTICLE 297.1**

ATTENDU l'article 113 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Sauveur a adopté, le 20 octobre 2008, le Règlement de zonage numéro 222-2008;

ATTENDU QUE le conseil souhaite la création d'une nouvelle zone à dominance résidentielle, soit la zone HS 260, de manière à autoriser un projet intégré résidentiel et commercial comprenant un seul établissement commercial et prévoir des dispositions applicables;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 23 janvier 2017;

ATTENDU la tenue d'une consultation publique lors de la séance du 20 février 2017;

ATTENDU QUE les membres du conseil déclarent avoir lu ledit projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu :

QUE le second projet de règlement numéro 222-05-2017 modifiant le règlement numéro 222-2008 et ses amendements afin d'abroger la zone H 236 et créer une nouvelle zone à dominance résidentielle, soit la zone HS 260, de manière à autoriser un projet intégré résidentiel et commercial comprenant un seul établissement commercial et prévoir des dispositions applicables, soit adopté.

065-02-2017

**ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 222-06-12-2016
MODIFIANT LE RÈGLEMENT 222-2008 ET SES AMENDEMENTS
VENTE DE MARIJUANA OU DE PRODUITS À BASE DE MARIJUANA ET
PRODUCTION DE MARIJUANA À DES FINS MÉDICALES**

ATTENDU l'article 113 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Sauveur a adopté, le 20 octobre 2008, le Règlement de zonage numéro 222-2008;

ATTENDU QUE le conseil souhaite régir les établissements concernant la vente ainsi que la production de marijuana à des fins médicales;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du conseil tenue le 19 décembre 2016;

ATTENDU la tenue d'une consultation publique lors de la séance du 23 janvier 2017;

ATTENDU QUE les membres du conseil déclarent avoir lu ledit projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu :

QUE le règlement numéro 222-06-12-2016, modifiant le règlement numéro 222-2008 et ses amendements afin régir les établissements concernant la vente ainsi que la production de marijuana à des fins médicales, soit adopté.

--	--

Maire Greffier
Initiales



Procès-verbal
de la séance ordinaire du conseil municipal
tenue le 20 février 2017 à 19 h 30

066-02-2017

**ADOPTION - RÈGLEMENT 438-01-2017
MODIFIANT LE RÈGLEMENT 438-09-2016 ET SES AMENDEMENTS
CONSTITUANT UN COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
RÉMUNÉRATION**

ATTENDU l'article 146 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Sauveur a adopté, le 17 octobre 2016, le Règlement constituant un comité consultatif d'urbanisme numéro 438-09-2016;

ATTENDU QUE le conseil souhaite modifier l'article 2.20 concernant la rémunération;

ATTENDU QUE les membres du conseil déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu :

QUE le règlement numéro 438-01-2017 modifiant le règlement numéro 438-09-2016 et ses amendements afin d'établir une rémunération pour les membres, soit adopté.

067-02-2017

**ADOPTION - RÈGLEMENT 422-01-2017
MODIFIANT LE RÈGLEMENT 422-2015 ET SES AMENDEMENTS
CONCERNANT LE REMBOURSEMENT DE DIVERSES DÉPENSES POUR LES
MEMBRES DU CONSEIL**

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Sauveur a adopté, le 15 juin 2015, le Règlement numéro 422-2015 concernant le remboursement de diverses dépenses pour les membres du conseil;

ATTENDU QUE le conseil souhaite préciser le nombre de colloques et de congrès autorisé pour le maire prévu à l'article 3;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du 23 janvier 2017;

ATTENDU QUE les membres du conseil déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Julie Gratton et unanimement résolu :

QUE le règlement numéro 422-01-2017, modifiant le règlement numéro 422-2015 et ses amendements afin de préciser le nombre de colloques et congrès autorisé pour le maire, soit adopté.

068-02-2017

**DÉPÔT DU REGISTRE - RÈGLEMENT D'EMPRUNT 447-12-2016
POUR PAYER LES HONORAIRES PROFESSIONNELS POUR LA CONCEPTION
DES PLANS ET DEVIS ET LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE REMISE EN
ÉTAT DE L'EXUTOIRE DU LAC PRÉVOST ET L'INSTALLATION D'UNE BORNE
SÈCHE ET AUTORISANT UN EMPRUNT DE 100 000 \$**

ATTENDU QUE selon l'article 557 de la Loi sur les élections et les référendums, le greffier doit déposer le certificat devant le conseil à la séance suivant sa confection;



Procès-verbal
de la séance ordinaire du conseil municipal
tenue le 20 février 2017 à 19 h 30

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu :

QUE le certificat du greffier de la procédure d'enregistrement en regard du règlement numéro 447-12-2016 afin de payer le coût des honoraires professionnels pour la conception des plans et devis et la surveillance des travaux de remise en état de l'exutoire du lac Prévost et l'installation d'une borne sèche et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 100 000 \$, soit déposé.

069-02-2017

AVIS DE MOTION
FUTUR RÈGLEMENT 221-02-2017
MODIFIANT LE RÈGLEMENT 221-2008 ET SES AMENDEMENTS
ANNEXION DE PROPRIÉTÉS LOCALISÉES SUR LE TERRITOIRE DE LA
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

Monsieur le conseiller Luc Leblanc donne un avis de motion à l'effet qu'il présentera, lors d'une séance subséquente, le futur règlement numéro 221-02-2017 concernant l'annexion de propriétés localisées sur le territoire de la Municipalité de Mille-Isles.

Dispense de lecture du projet de règlement est demandée puisqu'une copie du projet de celui-ci a été remise à tous les membres du conseil aux fins de la présente séance.

070-02-2017

PROJET DE RÈGLEMENT 221-02-2017
MODIFIANT LE RÈGLEMENT 221-2008 ET SES AMENDEMENTS
ANNEXION DE PROPRIÉTÉS LOCALISÉES SUR LE TERRITOIRE DE LA
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

ATTENDU l'article 109 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Sauveur a adopté, le 20 octobre 2008 le règlement du plan d'urbanisme numéro 221-2008;

ATTENDU l'adoption du règlement numéro 309-A-2014 le 17 novembre 2014 décrétant l'annexion d'une partie du territoire de la Municipalité de Mille-Isles;

ATTENDU l'adoption du règlement numéro 309-B-2014 le 15 décembre 2014 décrétant l'annexion d'une partie du territoire de la Municipalité de Mille-Isles;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le Règlement du plan d'urbanisme numéro 221-2008 afin d'inclure les propriétés annexées;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 20 février 2017;

ATTENDU QUE les membres du conseil déclarent avoir lu ledit projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu :

QUE le règlement numéro 221-02-2017, modifiant le règlement numéro 221-2008 et ses amendements afin d'inclure l'annexion de propriétés localisées sur le territoire de la Municipalité de Mille-Isles, soit adopté.

--	--

Maire Greffier
Initiales



Procès-verbal
de la séance ordinaire du conseil municipal
tenue le 20 février 2017 à 19 h 30

071-02-2017

AVIS DE MOTION

FUTUR RÈGLEMENT 222-08-2017

MODIFIANT LE RÈGLEMENT 222-2008 ET SES AMENDEMENTS

ANNEXION DE PROPRIÉTÉS LOCALISÉES SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

Monsieur le conseiller Luc Leblanc donne un avis de motion à l'effet qu'il présentera, lors d'une séance subséquente, le futur règlement numéro 222-08-2017 concernant l'annexion de propriétés localisées sur le territoire de la Municipalité de Mille-Isles.

Dispense de lecture du projet de règlement est demandée puisqu'une copie du projet de celui-ci a été remise à tous les membres du conseil aux fins de la présente séance.

072-02-2017

PROJET DE RÈGLEMENT 222-08-2017

MODIFIANT LE RÈGLEMENT 222-2008 ET SES AMENDEMENTS

ANNEXION DE PROPRIÉTÉS LOCALISÉES SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

ATTENDU l'article 113 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Sauveur a adopté, le 20 octobre 2008, le Règlement de zonage numéro 222-2008;

ATTENDU l'adoption du règlement numéro 309-A-2014 le 17 novembre 2014 décrétant l'annexion d'une partie du territoire de la Municipalité de Mille-Isles;

ATTENDU l'adoption du règlement numéro 309-B-2014 le 15 décembre 2014 décrétant l'annexion d'une partie du territoire de la Municipalité de Mille-Isles;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le Règlement de zonage numéro 222-2008 afin d'inclure les propriétés annexées;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 20 février 2017;

ATTENDU QUE les membres du conseil déclarent avoir lu ledit projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu :

QUE le règlement numéro 222-08-2017, modifiant le règlement numéro 222-2008 et ses amendements afin d'inclure l'annexion de propriétés localisées sur le territoire de la Municipalité de Mille-Isles, soit adopté.

073-02-2017

AVIS DE MOTION

FUTUR RÈGLEMENT 222-09-2017

MODIFIANT LES ARTICLES 6 ET 224 ET AJOUTANT L'ANNEXE G RÈGLEMENT 222-2008 ET SES AMENDEMENTS

Monsieur le conseiller Luc Leblanc donne un avis de motion à l'effet qu'il présentera, lors d'une séance subséquente, le futur règlement numéro 222-09-2017 concernant les revêtements de finition extérieure et la cartographie des milieux humides des Laurentides 2015-2016.



Procès-verbal
de la séance ordinaire du conseil municipal
tenue le 20 février 2017 à 19 h 30

Dispense de lecture du projet de règlement est demandée puisqu'une copie du projet de celui-ci a été remise à tous les membres du conseil aux fins de la présente séance.

074-02-2017

**PROJET DE RÈGLEMENT 222-09-2017
MODIFIANT LES ARTICLES 6 ET 224 ET AJOUTANT L'ANNEXE G RÈGLEMENT
222-2008 ET SES AMENDEMENTS**

ATTENDU l'article 113 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Sauveur a adopté, le 20 octobre 2008, le Règlement de zonage numéro 222-2008;

ATTENDU QUE le conseil souhaite modifier la liste des revêtements de finition extérieure;

ATTENDU QUE le conseil souhaite ajouter aux documents annexés la cartographie des milieux humides des Laurentides 2015-2016;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 20 février 2017;

ATTENDU QUE les membres du conseil déclarent avoir lu ledit projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu :

QUE le projet de règlement numéro 222-09-2017 modifiant le règlement numéro 222-2008 et ses amendements afin de modifier la liste des revêtements de finition extérieure et d'ajouter la cartographie, soit adopté.

075-02-2017

**AVIS DE MOTION
FUTUR RÈGLEMENT 438-02-2017
MODIFIANT LES ARTICLES 2.8 ET 2.9
RÈGLEMENT 438-09-2016 ET SES AMENDEMENTS**

Monsieur le conseiller Luc Leblanc donne un avis de motion à l'effet qu'il présentera, lors d'une séance subséquente, le futur règlement numéro 438-02-2017 concernant la durée des mandats et les absences des membres du comité consultatif d'urbanisme.

Dispense de lecture du projet de règlement est demandée puisqu'une copie du projet de celui-ci a été remise à tous les membres du conseil aux fins de la présente séance.

076-02-2017

**AVIS DE MOTION
FUTUR RÈGLEMENT 432-02-2017
MODIFIANT LE RÈGLEMENT 432-01-2016 ET SES AMENDEMENTS
TRAITEMENT DES ÉLUS**

Monsieur le conseiller Normand Leroux donne un avis de motion à l'effet qu'il présentera, lors d'une séance subséquente, le futur règlement numéro 432-02-2017 concernant la rémunération des conseillers membres du comité consultatif d'urbanisme.

--	--

Maire Greffier
Initiales



Procès-verbal
de la séance ordinaire du conseil municipal
tenue le 20 février 2017 à 19 h 30

Dispense de lecture du projet de règlement est demandée puisqu'une copie du projet de celui-ci a été remise à tous les membres du conseil aux fins de la présente séance.

077-02-2017

**PROJET DE RÈGLEMENT 432-02-2017
MODIFIANT LE RÈGLEMENT 432-01-2016 ET SES AMENDEMENTS
TRAITEMENT DES ÉLUS**

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Sauveur a adopté, le 21 mars 2016, le Règlement sur le traitement des élus numéro 432-01-2016;

ATTENDU QUE le conseil modifier la rémunération des conseillers membres du comité consultatif;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 20 février 2017;

ATTENDU QUE les membres du conseil déclarent avoir lu ledit projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu :

QUE le projet de règlement numéro 432-02-2017 modifiant le règlement numéro 432-01-2016 et ses amendements afin d'ajouter une rémunération pour les conseillers membres du comité consultatif d'urbanisme, soit adopté.

078-02-2017

**AVIS DE MOTION
FUTUR RÈGLEMENT 222-10-2017
MODIFIANT L'ARTICLE 312
RÈGLEMENT 222-2008 ET SES AMENDEMENTS**

Monsieur le conseiller Luc Leblanc donne un avis de motion à l'effet qu'il présentera, lors d'une séance subséquente, le futur règlement numéro 222-10-2017 modifiant l'article 312 du Règlement de zonage numéro 222-2008 concernant la reconstruction d'un bâtiment dérogatoire.

079-02-2017

**AVIS DE MOTION
FUTUR RÈGLEMENT SQ-03-04-2017
MODIFIANT LES ANNEXES D, N ET R
RÈGLEMENT SQ-03-2012 ET SES AMENDEMENTS**

Madame la conseillère Rosa Borreggine donne un avis de motion à l'effet qu'elle présentera, lors d'une séance subséquente, un futur règlement numéro SQ-03-04-2017 afin de modifier les annexes D (stationnement des autobus sur l'avenue de l'Église), N (vitesse sur la Montée Raymond) et R (stationnement pour le bureau d'information touristique).



Procès-verbal
de la séance ordinaire du conseil municipal
tenue le 20 février 2017 à 19 h 30

080-02-2017

RÉSULTAT DES SOUMISSIONS
TRAVAUX DE RÉFECTION COMPLÈTE DE LA RUE PRINCIPALE
ENTRE LES AVENUES FILION ET DES SEIGNEURS
ET SUR UNE PARTIE DE L'AVENUE DE LA GARE (2017-TP-06)

ATTENDU l'ouverture des soumissions publiques du 14 février 2017 pour les travaux de réfection complète de la rue Principale entre les avenues Filion et des Seigneurs et sur une partie de l'avenue de la Gare;

ATTENDU QUE la Ville a reçu neuf soumissions présentées par :

<u>Nom du soumissionnaire</u>	<u>Montant</u> <u>(incluant les taxes)</u>
Duroking construction / 9200-2088 Québec inc.	1 784 001,89 \$
Construction T.R.B. inc.	1 910 087,03 \$
Construction G-Nesis inc.	2 242 701,89 \$
Construction Monco inc.	2 243 913,62 \$
Les constructions CJRB inc.	2 444 387,94 \$
9088-9569 Québec inc.	2 463 245,42 \$
Inter Chantiers inc.	2 497 225,44 \$
Les Entreprises Charles Maisonneuve Ltée	2 576 499,61 \$
Pronex Excavation inc.	2 635 161,73 \$

ATTENDU le rapport au conseil du directeur du Service des travaux publics et génie en date du 17 février 2017;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu :

QUE la plus basse soumission conforme, pour un montant de 1 784 001,89 \$ incluant les taxes, présentée par Duroking construction / 9200-2088 Québec inc. pour les travaux de réfection complète de la rue Principale entre les avenues Filion et des Seigneurs et sur une partie de l'avenue de la Gare;

QUE le directeur du Service des travaux publics et génie soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires à la réalisation de la présente résolution;

QUE ce mandat soit octroyé conditionnellement à l'entrée en vigueur du règlement d'emprunt numéro 448-11-2016 afin de pour payer le coût des travaux de réfection de la rue Principale entre l'avenue de la Gare et l'avenue des Seigneurs et autorisant un emprunt de 2 320 000 \$.

081-02-2017

APPROBATION – LISTE DES CHÈQUES ÉMIS

ATTENDU le dépôt de la liste des chèques émis en date du 16 février 2017;

--	--

Maire Greffier
Initiales



Procès-verbal
de la séance ordinaire du conseil municipal
tenue le 20 février 2017 à 19 h 30

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu :

QUE la liste des chèques émis (nos 45382 à 45634) pour la période du 19 janvier 2017 au 15 février 2017, au montant de 1 069 254,45 \$, soit acceptée.

082-02-2017

AUTORISATION DE DÉPENSES DES MEMBRES DU CONSEIL

ATTENDU le règlement 422-2015 sur le remboursement de diverses dépenses par les membres du conseil municipal et les obligations prévues à la Loi sur le traitement des élus municipaux;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu :

De ratifier et d'autoriser les dépenses des membres du conseil municipal pour leur participation aux événements suivants :

<u>Activité</u>	<u>Date et lieu</u>	<u>Coût/ personne</u>	<u>Membre</u>	<u>Total</u>
Souper-bénéfice annuel de Monseigneur Pierre Morissette	14 mars 2017 Centre culturel et communautaire Thérèse-de-Blainville	150,00 \$ + frais de déplacement	M. Jacques Gariépy	150,00 \$ + frais de déplacement
Les relations de travail et la gestion des conflits (FQM)	18 février 2017 Saint-Sauveur	325,00 \$	Mme Julie Gratton	325,00 \$

083-02-2017

**MUSÉE DU SKI DES LAURENTIDES
SUBVENTION 2017**

ATTENDU la demande d'aide financière du Musée du ski des Laurentides pour l'année 2017;

ATTENDU le rapport au conseil du directeur général en date du 10 février 2017

Il est dûment proposé par madame la conseillère Julie Gratton et unanimement résolu :

QU'une somme de 35 000 \$ est accordée au Musée du ski des Laurentides pour l'année 2017.

QUE la présente dépense soit payée à même les sommes disponibles au budget 2017.

084-02-2017

**LÉGION ROYALE CANADIENNE, FILIALE 171
DON – 68^{ES} COURSES ANNUELLES DE SKI POUR ENFANTS**

ATTENDU la demande d'aide financière de la Légion Royale Canadienne, filiale 171 pour les 68^{ES} Courses annuelles de ski pour enfants;



Procès-verbal
de la séance ordinaire du conseil municipal
tenue le 20 février 2017 à 19 h 30

Il est dûment proposé par madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu :

QUE la Ville de Saint-Sauveur effectue un don de 300 \$ à la Légion Royale Canadienne, filiale 171 pour les 68^{es} Courses annuelles de ski pour enfants.

085-02-2017

**RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES
DE PIEDMONT ET SAINT-SAUVEUR
AVANCE DE FONDS**

ATTENDU le rapport au conseil du directeur général en date du 15 février 2017;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu :

QUE la première avance de fonds, pour l'année 2017, soit remise à la Régie d'assainissement des eaux usées de Piedmont et Saint-Sauveur équivalent au tiers du montant total :

- Contribution du territoire de l'ancien Village de Saint-Sauveur-des-Monts : 113 439,22 \$
- Contribution du territoire de l'ancienne Paroisse de Saint-Sauveur : 59 549,08 \$

QUE la présente dépense soit payée à même les sommes disponibles et prévues au budget.

QUE le trésorier soit autorisé à payer les deux autres avances le 20 juin 2017 et le 17 octobre 2017.

086-02-2017

**AUTORISATION DE SIGNATURE - PERMISSION DE VOIRIE ANNUELLE
INTERVENTIONS D'URGENCE SUR LES RÉSEAUX D'ÉGOUTS ET D'AQUEDUC
SITUÉS DANS L'EMPRISE DES ROUTES DE JURIDICTION PROVINCIALE**

ATTENDU QU'à différents moments des travaux mineurs doivent être exécutés par la Ville de Saint-Sauveur dans l'emprise des routes détenues par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Sauveur doit obtenir une permission de voirie du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour intervenir sur les routes entretenues par le Ministère;

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Sauveur est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre;

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Sauveur s'engage à respecter les clauses des permissions de voirie émises par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Sauveur s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original;



Procès-verbal
de la séance ordinaire du conseil municipal
tenue le 20 février 2017 à 19 h 30

Il est dûment proposé par madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu :

QUE la Ville de Saint-Sauveur demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de lui accorder les permissions de voirie au cours de l'année 2017;

QUE le directeur du Service des travaux publics et génie est autorisé à signer les permissions de voirie pour tous les travaux dont les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excèdent pas 10 000 \$;

QUE la Ville de Saint-Sauveur s'engage à respecter les clauses de la permission de voirie;

QUE la Ville de Saint-Sauveur s'engage à demander, chaque fois qu'il le sera nécessaire, la permission requise.

087-02-2017

**PAIEMENT DE FACTURES
AMÉNAGEMENT INTÉRIEUR DU VÉHICULE D'AQUEDUC**

ATTENDU les factures 35402 et 35403 de l'entreprise Halrai Industries inc.;

ATTENDU le rapport au conseil du trésorier en date du 8 février 2017;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu :

QUE le trésorier soit autorisé à payer les factures 35402 et 35403 à l'entreprise Halrai Industries inc. au montant total de 5 802,58 \$, représentant les taxes nettes, concernant l'aménagement intérieur du véhicule d'aqueduc.

QUE la présente dépense soit payée à même les sommes disponibles au surplus non affecté.

088-02-2017

**AIDE FINANCIÈRE 2017
CHAMBRE DE COMMERCE
ET DE TOURISME DE LA VALLÉE DE SAINT-SAUVEUR**

ATTENDU la demande d'aide financière de la Chambre de commerce et de tourisme de la Vallée de Saint-Sauveur pour l'année 2017;

ATTENDU la résolution 21-01-2003 édictant les conditions de remise de l'aide financière à la Chambre de commerce et de tourisme de la Vallée de Saint-Sauveur;

ATTENDU QUE les montants étaient erronés et qu'une correction est nécessaire;

ATTENDU le rapport du directeur général en date du 14 février 2017;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu :



Procès-verbal
de la séance ordinaire du conseil municipal
tenue le 20 février 2017 à 19 h 30

QUE la Ville de Saint-Sauveur s'engage à remettre à la Chambre de commerce et de tourisme de la Vallée de Saint-Sauveur la somme de 294 030 \$, et ce, à titre de soutien financier pour l'année 2017, et réparti de la façon suivante :

- Fonctionnement : 246 330 \$
- Spectacles : 41 700 \$
- Défilés (2) : 6 000 \$

QUE le trésorier soit autorisé à payer ce montant en quatre versements égaux aux dates suivantes : 6 janvier, 6 avril, 8 juin et 5 octobre 2017.

D'abroger la résolution 682-12-2016.

089-02-2017

JEUX DU QUÉBEC – HIVER 2017
REMBOURSEMENT DES FRAIS D'INSCRIPTION

Monsieur le maire et les membres du conseil municipal félicitent les athlètes pour leur qualification aux Jeux du Québec pour l'hiver 2017 et leur souhaitent la meilleure des chances.

ATTENDU la participation de citoyens de Saint-Sauveur à la 52e Finale des Jeux du Québec à Alma du 24 février au 4 mars 2017;

ATTENDU les frais d'inscription exigés pour participer;

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Sauveur désire apporter son soutien et son encouragement aux jeunes athlètes participants à ces jeux;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu :

QUE la Ville de Saint-Sauveur rembourse les frais d'inscription exigés, de 145 \$ par personne, aux quatre athlètes qui participeront à la 52e Finale des Jeux du Québec, soit :

- Simon Trudeau, ski alpin
- Cassandra Cormier, ski alpin
- Geneviève Scopelleti, ski de fond
- Tye Whitehouse, ski de fond

090-02-2017

ADHÉSION – REGROUPEMENT AUX PROGRAMMES D'ASSURANCES DES OBNL
UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

ATTENDU QUE des organismes à but non lucratif (OBNL), œuvrant sur le territoire et auprès des citoyens de la Ville, ont de la difficulté à trouver de l'assurance de dommages à un prix abordable, compte tenu du risque qu'ils encourent ou font encourir;

ATTENDU QUE l'Union des municipalités du Québec (UMQ), en partenariat avec les municipalités, souhaite répondre à la problématique d'assurabilité et afin d'aider ainsi les OBNL;

--	--



Procès-verbal
de la séance ordinaire du conseil municipal
tenue le 20 février 2017 à 19 h 30

ATTENDU QUE l'UMQ procédera sous peu à un appel d'offres public pour les municipalités participantes au regroupement ainsi formé, en vue d'identifier un courtier ou un assureur qui offrira la proposition d'assurances à des conditions et aux prix les plus avantageux pour les OBNL et que ceux-ci pourront, à leur discrétion, transiger ou prendre des assurances de dommages directement auprès du courtier ou des assureurs identifiés;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu :

QUE la Ville de Saint-Sauveur fasse partie du regroupement pour lequel l'UMQ procédera sous peu à un appel d'offres public en vue d'identifier un courtier ou un assureur, qui offrira la proposition d'assurances à des conditions et aux prix les plus avantageux pour les OBNL reconnus par la Ville.

QUE le conseil reconnaisse, aux fins de l'appel d'offres public qui sera lancé sous peu, les OBNL suivants :

- OSBL-0101830 – Jardin communautaire Yvon-Corbeil
1, place de la Mairie
- OSBL-0100756 – L'Antr'Aidant
205, rue Principale
- Société des loisirs de la Ville de Saint-Sauveur
1, place de la Mairie

091-02-2017

ADOPTION - PLANIFICATION STRATÉGIQUE

ATTENDU QU'un mandat a été donné concernant la préparation d'une planification stratégique pour la Ville de Saint-Sauveur;

ATTENDU l'étude du document préparé par le consultant;

ATTENDU QUE les membres du conseil souhaitent adopter les étapes 1 et 2 du document;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu :

QUE le rapport final sur la planification stratégique de la Ville de Saint-Sauveur, concernant l'étape 1 – Diagnostic et l'étape 2 – Mission, valeurs, vision, orientations stratégiques et objectifs, soit adopté.

092-02-2017

**DEMANDE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
AMENDEMENT – LOI SUR LES CITÉS ET VILLES – SIGNIFICATION ET
PARTICIPATION AUX SÉANCES EXTRAORDINAIRES PAR VOIE ÉLECTRONIQUE**

ATTENDU que lors de séances extraordinaires du conseil, il est souvent difficile d'obtenir la présence physique de tous les membres du conseil;

ATTENDU que lors de séances extraordinaires du conseil, il serait utile que la participation à ces séances puisse se faire de façon électronique, ce qui favoriserait la participation de tous les membres du conseil à ce type de séance;



Procès-verbal
de la séance ordinaire du conseil municipal
tenue le 20 février 2017 à 19 h 30

ATTENDU qu'en vertu de l'article 164.1 du Code municipal du Québec, seules certaines municipalités se sont vues octroyer le droit à une participation à des séances du conseil par téléphone ou autres moyens électroniques;

ATTENDU que le gouvernement du Québec a déjà permis, outre les cas de l'article 164.1 du Code municipal du Québec, la présence de membres du conseil à des séances du conseil par voie électronique, dont notamment, sans restreindre la généralité de ce qui précède, dans les cas suivants :

- Dans le décret 371-2003 concernant le regroupement de la Ville de La Tuque, du Village de Parent et d'autres municipalités en son article 27 permettant aux membres du conseil provenant de la Municipalité de Parent d'être présents par voie électronique;
- Dans le Loi sur la sécurité civile (RLRQ c. S-2.2) en son article 46 permettant à tout conseil municipal de tenir des séances par voie électronique dans le cas où il y a un état d'urgence;
- Dans la Loi sur les sociétés de transport en commun (RLRQ c. S-30.01) où un membre du conseil d'une société de transport en commun peut assister à toute assemblée via un moyen électronique (article 37);

ATTENDU que les membres du conseil des CLD (centres locaux de développement) pouvaient participer par voie électronique aux séances des conseils d'administration;

ATTENDU qu'il serait opportun que les membres du conseil puissent participer à des séances extraordinaires du conseil par voie électronique, soit par téléphone ou tout autre moyen électronique de communication permettant à ce membre du conseil non physiquement présent lors d'une séance extraordinaire d'être entendu par les autres membres du conseil et le public;

ATTENDU que la possibilité d'assister aux séances extraordinaires du conseil par voie électronique faciliterait la participation aux conseils municipaux des jeunes représentants ayant des familles;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu :

DE demander au gouvernement du Québec d'amender la Loi sur les cités et villes et toute autre loi municipale pertinente afin de permettre que lors de séances extraordinaires du conseil, les membres du conseil puissent y participer par des moyens électroniques, dont notamment le téléphone ou tout autre moyen de communication permettant d'être entendu par les autres membres du conseil physiquement présents à une séance du conseil et les membres du public présents à ces séances extraordinaires.

DE transmettre copie de la présente résolution à la Fédération québécoise des municipalités, à l'Union des municipalités du Québec, à la direction régionale du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et au député provincial Claude Cousineau, pour appui.

093-02-2017

STATISTIQUES DES INTERVENTIONS
SERVICE DES INCENDIES - DÉPÔT

Monsieur le conseiller Normand Leroux présente les statistiques des interventions du Service des incendies au courant du mois de janvier 2017;

--	--

Maire Greffier
Initiales



Procès-verbal
de la séance ordinaire du conseil municipal
tenue le 20 février 2017 à 19 h 30

ATTENDU QU'il y a eu 37 interventions dont, entre autres, 9 entraides, 2 fausses alarmes, 1 feu/fumée de cuisson, 3 feux de bâtiment (résidentiel, commercial), 2 feux installations électriques HQ, 2 senteurs de fumée apparente, 2 senteur et/ou fuite de gaz (naturel, propane, autre), 1 senteur d'essence et/ou d'huile 4 systèmes d'alarme en opération, 1, système de gicleurs en opération, 5 alarmes annulées, 1 accident routier, 1 personne prise dans un ascenseur, 1 désincarcération, 1 administration et 1 RCCI;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Julie Gratton et unanimement résolu :

D'accepter le dépôt des statistiques des interventions du Service des incendies pour le mois de janvier 2017.

094-02-2017

ADHÉSION AU PROGRAMME CHANGEZ-D'AIR DE L'AQLPA

ATTENDU QUE le chauffage au bois est pour une part importante responsable du smog hivernal, qu'il nuit à la santé cardio-pulmonaire et coûte très cher à la société québécoise en frais de santé et d'absentéisme;

ATTENDU QUE l'édition 2012-2013 du programme de retrait et de remplacement des vieux appareils de chauffage au bois « **CHANGEZ D'AIR!** » a connu un succès impressionnant;

ATTENDU QUE l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) a l'intention, en 2017, de relancer le programme de remplacement des vieux appareils de chauffage au bois « **CHANGEZ D'AIR! 2.0** » pour tout le Québec, avec l'objectif de remplacer 5 000 vieux appareils de chauffage au bois par année, pour 3 années consécutives;

ATTENDU QU'une remise de 300 \$ pour le remplacement du vieil appareil par un nouvel appareil de chauffage conforme aux nouvelles normes sera offerte aux participants du programme « **CHANGEZ D'AIR! 2.0** »;

ATTENDU QUE l'appareil à changer doit être encore utilisé, être soit dans une résidence principale ou dans une résidence secondaire. Il devra être envoyé au complet au recyclage pour en assurer son retrait définitif;

ATTENDU QUE la participation des municipalités et des villes est requise pour un montant de 150 \$ pour le remplacement du vieil appareil par un nouvel appareil de chauffage au bois conforme aux normes EPA ou ACNOR B415.1;

ATTENDU QUE les manufacturiers et détaillants contribuent financièrement pour un montant de 200 \$ par vieil appareil de chauffage au bois remplacé par les participants;

ATTENDU QUE d'autres partenaires seront approchés pour contribuer financièrement à la campagne de communications, d'éducation et de sensibilisation, qui doit accompagner l'incitatif monétaire du programme « **CHANGEZ D'AIR! 2.0** »;

ATTENDU QUE l'AQLPA est le gestionnaire du programme « **CHANGEZ D'AIR! 2.0** » et doit administrer la base de données du programme, les ententes, les inscriptions, la campagne de communications et le versement des incitatifs;

ATTENDU QUE le programme sera relancé en 2017;



Procès-verbal
de la séance ordinaire du conseil municipal
tenue le 20 février 2017 à 19 h 30

Il est dûment proposé par madame la conseillère Julie Gratton et unanimement résolu :

QUE la Ville de Saint-Sauveur participe au programme de remplacement des vieux appareils de chauffage au bois « **CHANGEZ D’AIR! 2.0** » jusqu’à l’épuisement d’une enveloppe de 4 000 \$.

095-02-2017

15, AVENUE LANNING
« YVES BÉNARD »
AGRANDISSEMENT, PLANS 2017-011

ATTENDU l’application du Règlement sur les plans d’implantation et d’intégration architecturale no 225-2008 à la demande de permis 2017-0005 présentée le 22 décembre 2016 pour la propriété du 15, avenue Lanning;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d’urbanisme, lors de la séance ordinaire du 6 février 2017, quant à la rencontre des objectifs et critères d’évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal refuse les plans 2017-011 déposés en soutien à la demande de permis de construction pour la propriété du 15, avenue Lanning, aux motifs suivants :

- le mur de la façade gauche devrait être aménagé de fenêtres ou fausses fenêtres;
- un plan d’aménagement paysager doit être déposé en raison de l’importance de celui-ci.

096-02-2017

120, RUE PRINCIPALE
« ORANGE ET PAMPLEMOUSSE »
AUVENT, PLANS 2017-018

ATTENDU l’application du Règlement sur les plans d’implantation et d’intégration architecturale no 225-2008 à la demande de permis 2017-0034 présentée le 24 janvier 2017 pour la propriété du 120, rue Principale;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d’urbanisme, lors de la séance ordinaire du 6 février 2017, quant à la rencontre des objectifs et critères d’évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal approuve les plans 2017-018 déposés en soutien à la demande de permis de construction pour la propriété du 120, rue Principale.

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de 12 mois consécutifs avant le début desdits travaux.

--	--

Maire Greffier
Initiales



Procès-verbal
de la séance ordinaire du conseil municipal
tenue le 20 février 2017 à 19 h 30

097-02-2017

224, CHEMIN DU LAC-MILLETTE
« FLEURISTE L'ATELIER DU NORD »
ENSEIGNE SUSPENDUE, PLANS 2017-012

ATTENDU l'application du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de certificat d'autorisation 2017-0015 présentée le 20 janvier 2017 pour la propriété du 224, chemin du Lac-Millette;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance ordinaire du 6 février 2017, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal approuve les plans 2017-012 déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation d'affichage pour la propriété du 224, chemin du Lac-Millette.

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de 12 mois consécutifs avant le début desdits travaux.

098-02-2017

133, RUE PRINCIPALE
« iLAND ÉNERGIE SOLAIRE »
LETTRAGE, PLANS 2017-010

ATTENDU l'application du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de certificat d'autorisation 2017-0009 présentée le 10 janvier 2017 pour la propriété 133, rue Principale;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance ordinaire du 6 janvier 2017, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal refuse les plans 2017-010 déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation d'affichage pour la propriété du 133, rue Principale, au motif que seuls le lettrage et les dessins devraient être présents sans le fond blanc.

099-02-2017

279 A, RUE PRINCIPALE
« MAGASIN GÉNÉRAL BEN & TOURNESOL »
LETTRAGE, PLANS 2017-013

ATTENDU l'application du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de certificat d'autorisation 2017-0020 présentée le 23 janvier 2017 pour la propriété du 279 A, rue Principale;



Procès-verbal
de la séance ordinaire du conseil municipal
tenue le 20 février 2017 à 19 h 30

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance ordinaire du 6 février 2017, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal approuve les plans 2017-013 déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation d'affichage pour la propriété du 279 A, rue Principale.

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de 12 mois consécutifs avant le début desdits travaux.

100-02-2017

36 A, AVENUE FILION
« LE PIED D'ESTALE »
ENSEIGNE COMMUNAUTAIRE, PLANS 2017-015

ATTENDU l'application du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de certificat d'autorisation 2017-0016 présentée le 17 janvier 2017 pour la propriété du 36 A, avenue Filion;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance ordinaire du 6 février 2017, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal approuve les plans 2017-015 déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation d'affichage pour la propriété du 36 A, avenue Filion.

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de 12 mois consécutifs avant le début desdits travaux.

101-02-2017

36, AVENUE FILION
« SYLVIE FORGET, ORTHOTHÉRAPEUTE »
ENSEIGNE COMMUNAUTAIRE, PLANS 2017-016

ATTENDU l'application du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de certificat d'autorisation 2017-0030 présentée le 23 janvier 2017 pour la propriété du 36, avenue Filion;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance ordinaire du 6 février 2017, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;



Procès-verbal
de la séance ordinaire du conseil municipal
tenue le 20 février 2017 à 19 h 30

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal approuve les plans 2017-016 déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation d'affichage pour la propriété du 36, avenue Filion.

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de 12 mois consécutifs avant le début desdits travaux.

102-02-2017

17 A, AVENUE LAFLEUR SUD
« STUDIO POWER COACH »
ENSEIGNE À PLAT, PLANS 2017-019

ATTENDU l'application du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de certificat d'autorisation 2017-0035 présentée le 19 janvier 2017 pour la propriété du 17 A, avenue Lafleur Sud;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance ordinaire du 6 février 2017, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal approuve les plans 2017-019 déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation d'affichage pour la propriété du 17 A, avenue Lafleur Sud, à la condition que le support pour la deuxième enseigne, situé sur le coin du bâtiment (équerre), soit retiré.

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de 12 mois consécutifs avant le début desdits travaux.

103-02-2017

100, AVENUE GUINDON
« LES FACTORIES »
ENSEIGNES DIRECTIONNELLES, PLANS 2017-021

ATTENDU l'application du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de certificat d'autorisation 2017-0043 présentée le 1er février 2017 pour la propriété du 100, avenue Guindon;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance ordinaire du 6 février 2017, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal approuve les plans 2017-021 déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation d'affichage pour la propriété du 100, avenue Guindon.

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de 12 mois consécutifs avant le début desdits travaux.



Procès-verbal
de la séance ordinaire du conseil municipal
tenue le 20 février 2017 à 19 h 30

104-02-2017

**LOTISSEMENT : CHEMIN DU BEL-AIR
LOTS 6 049 126 À 6 049 132 : « IMMO MC »
FRAIS DE PARCS ET ESPACES VERTS**

ATTENDU l'application du règlement de lotissement no 223-2008 au projet;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu :

QUE le conseil approuve la demande de permis de lotissement pour les lots 6 049 126 à 6 049 132, situés sur le chemin du Bel-Air, et accepte de prendre une bande de terrain d'une superficie équivalente à 10 % de la superficie du terrain visé par le plan relatif à l'opération cadastrale que le propriétaire du terrain en cause doit céder à la Ville en satisfaction du premier paragraphe de l'article 51 du Règlement de lotissement numéro 223-2008 (frais de parcs et terrains de jeux).

105-02-2017

**52, AVENUE FILION
DÉROGATION MINEURE**

ATTENDU les critères d'évaluation applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance ordinaire du 9 janvier 2017;

ATTENDU l'avis public publié le 8 février 2017;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal accorde la dérogation mineure afin de régulariser l'implantation d'un garage attenant au bâtiment principal à une distance de 1,75 m de la ligne avant secondaire au lieu des 6 m exigés à la grille des usages et normes de la zone H 210, en vertu de l'article 126.1° du Règlement de zonage no 222-2008.

106-02-2017

**226, CHEMIN DU LAC-MILLETTE
DÉROGATION MINEURE**

ATTENDU les critères d'évaluation applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance ordinaire du 9 janvier 2017;

ATTENDU l'avis public publié le 8 février 2017;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal accorde la dérogation mineure pour un établissement qui se situe dans la zone CP 334 et dont la superficie de plancher est de 733 m², afin de permettre l'installation de deux enseignes à plat dont la superficie totale d'affichage est de 7,05 m² au lieu des 5 m² autorisés à l'article 281 du Règlement de zonage no 222-2008.



Procès-verbal
de la séance ordinaire du conseil municipal
tenue le 20 février 2017 à 19 h 30

107-02-2017

MANDATS – MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

ATTENDU le règlement numéro 438-09-2016 constituant un comité consultatif d'urbanisme pour la Ville de Saint-Sauveur;

ATTENDU qu'en décembre 2016, les mandats de madame Johanne Martel et de messieurs Gilles Robitaille et Claude Savard sont venus à échéance;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu :

QUE les mandats de madame Johanne Martel et de messieurs Gilles Robitaille et Claude Savard, membres du comité consultatif d'urbanisme, sont renouvelés pour une période d'un an, soit jusqu'au 31 décembre 2017.

108-02-2017

STATISTIQUES DE CONSTRUCTION - DÉPÔT

ATTENDU la présentation des statistiques de permis pour le mois de janvier 2017 par monsieur le conseiller Luc Leblanc;

ATTENDU QU'au mois de janvier 2017, il y a eu 15 permis de délivrés pour un total de 479 000 \$, comparativement à 28 permis et 266 000 \$ pour janvier 2016. Aucun permis de nouvelle construction n'a été délivré en janvier, que ce soit en 2017, 2016 ou 2015.

Il est dûment proposé par madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu :

D'accepter le dépôt des statistiques de construction du Service de l'urbanisme pour le mois de janvier 2017.

109-02-2017

**PAIEMENT DE FACTURE
RÉSEAU BIBLIO DES LAURENTIDES – ANNÉE 2017**

ATTENDU la facture du Centre régional de services aux bibliothèques publiques des Laurentides inc. pour le soutien professionnel et informatique;

ATTENDU le rapport au conseil de la directrice du Service de la vie communautaire en date du 13 février 2017;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Julie Gratton et unanimement résolu :

QUE le trésorier soit autorisé à payer la facture du Centre régional de services aux bibliothèques publiques des Laurentides inc. au montant de 36 910,83 \$ incluant les taxes, pour le soutien professionnel et informatique pour l'année 2017.

QUE la présente dépense soit payée à même les sommes disponibles au budget 2017.



Procès-verbal
de la séance ordinaire du conseil municipal
tenue le 20 février 2017 à 19 h 30

110-02-2017

ACHAT DE CHAISES – CHALET PAULINE-VANIER

ATTENDU la demande de prix effectuée pour l'achat de chaises pour le Chalet Pauline-Vanier;

ATTENDU QUE trois prix ont été obtenus à savoir :

<u>Nom du soumissionnaire</u>	<u>Montant (incluant les taxes)</u>
MJT consultante inc.	13 797,00 \$
Solution scolaire	14 524,53 \$
Aquest Design	16 039,01 \$

ATTENDU le rapport au conseil de la directrice du Service de la vie communautaire en date du 13 février 2017;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Julie Gratton et unanimement résolu :

QUE la plus basse soumission, au montant de 13 797,00 \$ incluant les taxes, présentée par MJT consultante inc. pour la fourniture de chaises pour le Chalet Pauline-Vanier, soit acceptée.

QUE la directrice du Service de la vie communautaire soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires à la réalisation de la présente résolution;

QUE la présente dépense soit payée à même les sommes disponibles au surplus non affecté.

111-02-2017

PROGRAMME D'ASSISTANCE AU LOISIR DES PERSONNES HANDICAPÉES (PALPH) – 2017-2018

ATTENDU le rapport de la directrice du Service de la vie communautaire en date du 13 janvier 2017;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Julie Gratton et unanimement résolu :

QUE la directrice du Service de la vie communautaire est autorisée à déposer, pour et au nom de la Ville de Saint-Sauveur, une demande de subvention dans le cadre du programme d'assistance financière au loisir des personnes handicapées (PALPH) 2017-2018.

112-02-2017

**EMBAUCHE – POMPIER À TEMPS PARTIEL
SERVICE DES INCENDIES**

ATTENDU QU'il y a un poste vacant à titre de pompier à temps partiel au Service des incendies à la suite du départ de monsieur François Duchesne;

--	--

Maire Greffier
Initiales



Procès-verbal
de la séance ordinaire du conseil municipal
tenue le 20 février 2017 à 19 h 30

ATTENDU les entrevues tenues;

ATTENDU le rapport du directeur du Service des incendies en date du 3 février 2017;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu :

QUE monsieur Sébastien Rodrigue soit embauché à titre de pompier à temps partiel au Service des incendies, selon le salaire et les conditions de travail prévus à l'entente de travail entre la Ville de Saint-Sauveur et l'Association des pompiers de Saint-Sauveur/Piedmont.

QUE la date d'entrée en fonction soit fixée entre les parties et qu'elle soit assortie d'une période de probation d'un an.

113-02-2017

**NOMINATION – PRÉPOSÉ LOISIRS ET SURVEILLANT
SERVICE DE LA VIE COMMUNAUTAIRE**

ATTENDU QU'il y a un poste vacant temporaire pour une période de plus de 12 semaines;

ATTENDU l'affichage interne;

ATTENDU le rapport du directeur du Service des ressources humaines en date du 14 février 2017;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Julie Gratton et unanimement résolu :

QUE monsieur Normand St-Jacques soit nommé à titre de préposé loisirs et surveillant pour la durée de l'absence du titulaire permanent de ce poste.

QUE les conditions de travail soient celles prévues à la convention collective des employés de la Ville de Saint-Sauveur.

114-02-2017

**NOMINATION – PRÉPOSÉ À L'ÉCOCENTRE
SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET GÉNIE**

ATTENDU la destitution de l'employé # 100002 au poste de préposé à l'écocentre.

ATTENDU l'affichage interne;

ATTENDU le rapport du directeur du Service des ressources humaines en date du 15 février 2017;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu :

QUE monsieur Olivier Pelletier-Godin soit nommé au poste permanent de préposé à l'écocentre.

QUE les conditions de travail soient celles prévues à la convention collective des employés de la Ville de Saint-Sauveur.

QUE cette nomination soit conditionnelle au maintien de la destitution et de la rupture du lien d'emploi de l'employé # 100002, à la suite de l'une ou l'autre des situations suivantes : désistement à la suite du dépôt d'un grief contestant la destitution et la rupture du lien d'emploi, expiration du délai de contestation prévu à la convention collective (article 7.03) ou décision finale d'un tribunal d'arbitrage ou tout autre tribunal ayant juridiction.



Procès-verbal
de la séance ordinaire du conseil municipal
tenue le 20 février 2017 à 19 h 30

115-02-2017

AUTORISATION DE SIGNATURE
ENTENTE DE SERVICES AUX SINISTRÉS
CROIX-ROUGE CANADIENNE

ATTENDU QUE l'entente de services d'aide aux sinistrés entre la Ville de Saint-Sauveur et la Croix-Rouge canadienne vient à échéance;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt de la Ville de Saint-Sauveur de procéder au renouvellement de ladite entente;

ATTENDU la contribution de 1 661,28 \$ à être payée par la Ville de Saint-Sauveur dans le cadre de cette entente;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu :

QUE monsieur le maire ainsi que le greffier et directeur des Services juridiques soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Saint-Sauveur, tous les documents pertinents en relation avec le renouvellement de l'entente de services d'aide aux sinistrés entre la Ville de Saint-Sauveur et la Croix-Rouge canadienne.

QUE le trésorier soit autorisé à payer la facture de 1 661,28 \$ concernant l'entente de services aux sinistrés pour la période d'un an.

PÉRIODE DE QUESTIONS

En conformité avec l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, une période de questions est mise à la disposition des personnes présentes. Le conseil municipal prend bonne note des questions et des différents commentaires émis.

116-02-2017

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu :

QUE la séance soit levée.

Jean-François Gauthier
Greffier et directeur des
Services juridiques

Jacques Gariépy
Maire